

Bureau du 24 octobre 2005

Décision n° B-2005-3693

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier de l'Ecoin sous la combe - Requalification des espaces extérieurs - Travaux d'infrastructure - Autorisation de signer des marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2005-2646 en date du 17 mai 2005, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux d'infrastructure dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs du quartier de l'Ecoin sous la combe à Vaulx en Velin. Le lot n° 1 : travaux préliminaires de terrassements, revêtements de sols et maçonnerie a été déclaré sans suite par la personne responsable du marché. La consultation pour le lot n° 4 : métallerie, serrurerie sera lancée ultérieurement.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 8 juillet 2005, a classé les offres et choisi celles des entreprises suivantes :

- lot n° 2 - espaces verts et mobiliers : groupement Grands travaux d'espaces verts (GTEV)-Parcs et sports-Chazal, pour un montant de 1 983 501,78 € HT, soit 2 372 268,13 € TTC pour la solution de base et les options n° 1 et 2,
- lot n° 3 - jeux et sol souple : groupement Kompan-Paysage 2000, pour un montant de 207 545 € HT, soit 248 223,82 € TTC pour la solution de base et l'option n° 1,
- lot n° 5 - éclairage, réseaux secs : groupement Saem-Stal TP, pour un montant de 1 042 097,60 € HT, soit 1 246 348,73 € TTC pour la solution de base et les options n° 1, 2, 3 et 4,
- lot n° 6 - réseaux humides : assainissement, eau potable, arrosage : entreprise Sade, pour un montant de 1 551 948 € HT, soit 1 856 129,81 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 2 - espaces verts et mobiliers : groupement Grands travaux d'espaces verts (GTEV)-Parcs et sports-Chazal, pour un montant de 2 372 268,13 € TTC pour la solution de base et les options n° 1 et 2,

- lot n° 3 - jeux et sol souple : groupement Kompan-Paysage 2000, pour un montant de 248 223,82 € TTC pour la solution de base et l'option n° 1,

- lot n° 5 - éclairage, réseaux secs : groupement Saem-Stal TP, pour un montant de 1 246 348,73 € TTC pour la solution de base et les options n° 1, 2, 3 et 4,

- lot n° 6 - réseaux humides : assainissement, eau potable, arrosage : entreprise Sade, pour un montant de 1 856 129,81 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - opération n° 0705 - dans la limite de l'autorisation de programme votée.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,